

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT, QUE:

UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SE TIENDRA **MARDI LE 1^{ER} SEPTEMBRE À 19H30**
À LA CÉDRIÈRE SITUÉE AU 38 RUE DES CÈDRES À VAL-BRILLANT

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT 12-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 995 487,56\$ POUR LES DEMANDES ADMISSIBLES EN VERTU DE LA « POLITIQUE DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES »
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA RÉUNION

LES DÉLIBÉRATIONS ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DE CETTE SÉANCE PORTERONT EXCLUSIVEMENT SUR LES SUJETS MENTIONNÉS CI-HAUT.

DONNÉ À VAL-BRILLANT CE VINGT-SEPTIÈME JOUR D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-SIX.


Sylvie Gendron, greffière-trésorière